



**Ville d'Anduze**

Département du Gard

Porte des Cévennes

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
27 SEPTEMBRE 2017**

**A Anduze, le 18 septembre 2017**

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,  
J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra  
**Le 27 septembre 2017 à 18h30**, salle du Conseil Municipal.  
Veuillez trouver ci-dessous l'ordre du jour proposé.  
Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,  
Bonifacio IGLESIAS**

**Ordre du jour :**

- . Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- . Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30.08.2017

- 1. Sollicitation de la subvention dans le cadre du pacte territorial auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement de la Place du 8 mai**
- 2. Avis sur la prise de compétences hors GEMAPI par Alès Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018**
- 3. Avis sur la prise de compétences eau/assainissement par Alès Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

A la suite de cet ordre du jour, présentation des projets en cours par Peter KRAUSS

**Présents** : Bonifacio IGLESIAS, Peter KRAUSS, Jocelyne PEYTEVIN, Sylvie JAUSSERAN, Gilles LENOBLE, Danielle NUIN, Daniel BUDET, Pierre LEMAIRE, Dominique JEANNOT, Lucienne SCHWEDA, Frédéric HALLEY DES FONTAINES, Jacques FAISSE, Sandrine LABEURTHRE, Geneviève BLANC, Sandy SCHWEDA, Kévin TIZI, Françoise BALMES (17)

**Absents** : Murielle BOISSET, Geneviève SERRE, Arlette TIRFORT, Jacques BERTRAND, Dominique SENEAL, Philippe GAUSSENT (6)

**Procurations** : Murielle BOISSET à Jocelyne PEYTEVIN, Geneviève SERRE à Lucienne SCHWEDA, Jacques BERTRAND à Bonifacio IGLESIAS, Dominique SENEAL à Geneviève BLANC, Philippe GAUSSENT à Gilles LENOBLE.

**Secrétaire de séance** : Gilles LENOBLE

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant réuni, la séance est ouverte ce mercredi 27 septembre 2017, à 18h30, sous la présidence de son Maire en exercice, Bonifacio IGLESIAS.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2017 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Avec l'accord des membres du Conseil Municipal, le point suivant est rajouté à l'ordre du jour :

- convention pour l'utilisation d'un stand de tir

Avec l'accord des membres du Conseil Municipal, les points 2 et 3 seront abordés dans une Délibération commune.

**Délibération n° 2017-6-1**

**Le : 27 septembre 2017**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE TERRITORIAL 2017 (CDE) - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU 8 MAI ET DES RUES ADJACENTES**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'aménagement de la Place du 8 Mai 1945 et des rues adjacentes. Il précise que les propriétaires et les locataires ont été associés à la réflexion menée. Plusieurs axes d'aménagement ont été retenus : amélioration du sol (pavage) et des façades, fleurissement, installation de mobilier urbain, création d'une fontaine, amélioration de l'éclairage public, mise en discrétion des réseaux électriques, rénovation du réseau télécom, création d'un cheminement piéton et d'une circulation à sens unique, création de place de stationnement « arrêt-minute », etc.

Monsieur le Maire expose que la Commune d'Anduze peut déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard dans le cadre du Pacte Territorial 2018 pour l'opération « aménagement de la Place du 8 Mai 1945 et des rues adjacentes » et plus précisément pour les travaux portant sur la voirie, l'aménagement urbain, l'aménagement paysager et les prestations de maîtrise d'œuvre.

Le montant de la subvention au titre du Pacte Territorial 2018 pourrait représenter 25% du montant hors taxe de l'opération.

Le montant de l'opération est estimé à **280 000.00 euros HT soit 336 000.00 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
Opération	Travaux /prestations	Montant en euros Hors Taxe	Financement	Montant en euros
Aménagement de la Place du 8 Mai 1945 et des rues	Travaux	242 750.00	DETR 2017	81 680.00 €
	Honoraires du maître d'œuvre VRD / architecte paysagiste	24 275.00	Pacte Territorial 2018	70 000.00 €

adjacentes : voirie, aménagement paysager et urbain, honoraires de maîtrise d'œuvre	Sommes à valoir pour tests de réception	3 000.00	Autofinancement	128 320.00 €
	Sommes à valoir pour études préalables diverses dont géotechnique, topographie	5 000.00		
	Somme à valoir pour imprévus	4 975.00		
Total		<b>280 000.00 €</b>	Total	<b>280 000.00 €</b>

### **Le Conseil municipal,**

**Où** l'exposé de Monsieur de le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté n°2017-07-17 pris par la Préfecture du Gard en date du 11/07/2017 attribuant à la commune d'Anduze une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

**Vu** le règlement relatif au Crédit Départemental d'Équipement,

**Considérant** le bien-fondé de l'opération d'aménagement de la Place du 8 Mai 1945 et des rues adjacentes,

### **Après avoir délibéré, décide :**

#### **A l'Unanimité**

- d'adopter le projet d'aménagement de la place du 8 mai 1945 et des rues adjacentes,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus, plan de financement qui pourra être modifié sur simple décision mise à la signature du Maire,
- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard l'attribution d'une subvention au titre du Pacte Territorial 2018 à hauteur de 25% du montant hors taxe de l'opération soit 70 000.00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

**Le : 27 septembre 2017**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : APPROBATION DES TRANSFERTS DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE ALES AGGLOMERATION : PRISE DE COMPETENCES FACULTATIVES EN LIEN AVEC LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (DITE HORS GEMAPI) AU 1ER JANVIER 2018.**

**PRISE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2019**

Les membres du Conseil Municipal échangent sur la présentation de la Délibération.

Le manque de lisibilité sur le point numéro 2 de cette Délibération suscite de la part du Conseil Municipal un report afin de délibérer en possession d'informations plus complètes après finalisation de l'analyse en cours par le cabinet COGITE sur l'état des lieux à l'échelle d'Alès Agglomération avant la prise de compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Délibération n° 2017-6-2**

**Le : 27 septembre 2017**

**Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS**

**OBJET : CONVENTION POUR L'UTILISATION DU STAND DE TIR DE L'ES VEZENOBRES PAR LA POLICE MUNICIPALE D'ANDUZE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les obligations d'entraînement réglementaire au tir qui sont celles de la Police Municipale.

Pour la réalisation de ces séances de tir, il présente au Conseil Municipal, la convention pour l'utilisation du stand de tir de l'ES Vézénobres par la police municipale d'Anduze.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :  
18 voix pour et 4 abstentions**

- D'approuver les termes de cette convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses liées à cette convention

\*\*\*

## **VILLE D'ANDUZE COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (En vertu de l'article L2122-2 du CGCT)**

***Conseil Municipal du 27 septembre 2017***

**Le Maire de la Ville d'Anduze,**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 2015-3-3 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2015 donnant délégation de pouvoir au Maire,

### **A DECIDE**

**12/09/2017**                      Attribution marché zonage pluvial                      **Décision n°2017/22**

**12/09/2017**                      Attribution marché scène ouverte                      **Décision n°2017/23**

\*\*\*

Peter KRAUSS présente aux membres du Conseil Municipal, les projets en cours :

- Aménagement de la place du 8 mai
- Théâtre du Parc des Cordeliers
- Les Jardins de la Filature
- La Maison Sauvayre
- Maison Bellot
- Projets à réaliser par des tiers sur les logements sociaux
- PAPPH : Cimetière, arrosage, appareils
- Bergerie de Peyremale
- AEP : conduites centre ville
- AEP : RD 907

Aussi, il présente une situation budgétaire sur les budgets principaux et AEP

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30